

1933
Du 14 Mars
N° 1

MARIAGE
de

Antoine Fraissou
de la Buquette

et de

Jeanne Castellan
de S. ouques

L'an de Notre Seigneur, mil neuf cent trente-trois et le 14-
jour du mois de Mars ; nous soussigné Dangles curé
de l'Eglise Saint-Martin d'Allignac après
requises, vu la dispense de deux bans, vu le certificat de l'officier
curé de ; aucun empêchement n'ay
opposition faite, après avoir reçu leur mutuel consentement, avons donné
nuptiale, selon le rit de la sainte Eglise notre Mère, à Antoine Fraissou
domicilié à la Buquette paroisse de Brans
fils m. a. j. et légitime de Leon Fraissou veuf et de Marie
domiciliés à la Buquette paroisse de Brans
Et à Jeanne Castellan domiciliée à S. ouques
de Allignac fille m. a. j. et légitime de Pierre Cas
et de Marie Boul de Cede
domiciliés à S. ouques paroisse de Allignac
de domicilié à
paroisse de et de
domicilié à paroisse de
lesquels ont signé avec nous

Fraissou Antoine
Castellan Jeanne
Castellan Pierre

Dangles

Fraissou

Fraissou

1933
Du 14 Mars
N° 2

MARIAGE
de

Sylvester Kalwarowski
Colonais

et de

Marie Biron

L'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trente-trois et le 14-
jour du mois de Mars ; nous soussigné Dangles curé
de l'Eglise Saint-Martin d'Allignac après
requises, vu la dispense de deux bans, vu le certificat de l'officier
curé de ; aucun empêchement n'a
opposition faite, après avoir reçu leur mutuel consentement, avons donné
nuptiale, selon le rit de la sainte Eglise notre Mère, à Sylvester Kalwarowski
Colonais domicilié à Lannac paroisse de S.
fils m. a. j. et légitime de Paul et de Sophie née Semendyk et de Sophie fille
domiciliés à paroisse de
Et à Marie Biron domiciliée à S. ouques
de Allignac fille m. a. j. et légitime de Etienne Bi
et de Jeanne Ramadier
domiciliés à S. ouques paroisse de Allignac
de Martin Calmen domicilié à La Sall
paroisse de Allignac et de Kalwarowski
domicilié à Maramet paroisse de
lesquels ont signé avec nous

Kalwarowski Tawa

Biron

Kalwarowski

Dangles